

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2024

LUTTE CONTRE LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS - (N° 2214)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 112

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 1ER TER

Supprimer le mot :

« existantes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.